



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**MOTIFS DE LA DÉCISION RELATIVE AU PROJET DE DECRET PORTANT DIVERSES
DISPOSITIONS RELATIVES AUX MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES ANIMALES NON
DOMESTIQUES ET VÉGÉTALES NON CULTIVÉES**

Soumis à consultation du public du 24 septembre au 19 octobre 2025

Une consultation du public, organisée en ligne du 24 septembre au 19 octobre 2025, s'est tenue sur le projet de décret portant diverses dispositions relatives aux mesures de protection des espèces animales non domestiques et végétales non cultivées. Le projet de décret soumis à consultation du public a recueilli 8 % d'avis favorables, 89 % d'avis défavorables et 3% d'avis ne pouvant être classés.

En parallèle de la consultation publique, le projet de décret a fait l'objet d'un avis unanimement défavorable du Conseil national de la protection de la nature lors de sa séance du 22 octobre 2025.

A l'issue des différentes consultations menées dans le cadre de l'examen de ce texte, il a été décidé de ne pas poursuivre le projet de décret, qui est par conséquent abandonné.